



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 mars 2019

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Cinquième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire
sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier

Bangkok, 12 et 13 mars 2019

Point 6 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de la réunion

Projet de rapport

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier note les progrès accomplis par les États membres concernant l'adhésion à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique ou sa ratification, et prie le secrétariat de fournir une assistance technique et un renforcement des capacités aux États membres qui sollicitent cet appui, dans la mesure des ressources disponibles.

2. Le Groupe directeur note les progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique, et les prie de poursuivre les travaux visant à améliorer le projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre ainsi que les documents d'appui, aux fins d'examen plus approfondi à la sixième réunion du Groupe directeur.

3. Le Groupe directeur décide de poursuivre ses activités, avec le soutien des groupes de travail juridique et technique, jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre, avec pour objectif principal d'améliorer les documents d'appui du projet de feuille de route.

II. Compte rendu des travaux

A. Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique

(Point 2 de l'ordre du jour)

4. La réunion était saisie du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/PTA/IISG/2019/1) et de la présentation d'une base de données sur le commerce transfrontière sans papier (ESCAP/PTA/IISG/2019/CRP.1). Le Chef de la Section des politiques commerciales et de la facilitation du commerce a fait un exposé sur l'utilisation

de la base de données. Le Président a invité les représentants des délégations participant à la réunion à faire rapport sur l'état d'avancement du processus d'adhésion à l'Accord-cadre ou de sa ratification dans leur pays.

5. Les représentants des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ci-après ont fait des déclarations : Arménie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Chine ; Fédération de Russie ; France ; Géorgie ; Îles Salomon ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Kirghizistan ; Kiribati ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Turquie et Viet Nam.

6. Le représentant de l'Arménie a informé les participants à la réunion que l'Accord-cadre était toujours en cours de ratification dans son pays en raison d'un retard dû au changement de gouvernement. Le processus devrait être achevé avant la fin de 2019.

7. Le représentant du Bangladesh a informé les participants que son pays avait signé l'Accord-cadre en 2017 et que le Ministère du commerce coordonnait le processus de ratification. Il a également déclaré que le Ministère procéderait à une évaluation de l'état de préparation juridique et technique dans le cadre du projet exécuté par la CESAP.

8. Le représentant du Bhoutan a informé les participants que l'Accord-cadre avait été soumis au gouvernement précédent. Toutefois, le gouvernement ayant changé, il serait soumis au nouveau gouvernement d'ici à quelques mois.

9. La représentante de la Chine a informé les participants que son pays avait signé l'Accord-cadre en 2017 et que le Ministère du commerce coordonnait le processus de ratification. Elle a exprimé l'espoir que le processus de ratification serait achevé prochainement.

10. Le représentant de la France a informé les participants que son pays souhaitait toujours devenir partie à l'Accord-cadre mais qu'il fallait, selon la Constitution française, qu'un exemplaire certifié authentique soit disponible en langue française, comme il l'avait signalé à la réunion précédente. Il a prié le secrétariat de trouver le moyen de résoudre cette question sans renégocier le texte.

11. Le représentant de la Géorgie a informé les participants que le Ministère de l'économie et du développement durable prévoyait de présenter l'Accord-cadre au comité national sur la facilitation du commerce au mois de mars en vue d'obtenir un mandat qui lui permettrait de soumettre au Gouvernement une proposition d'adhésion à l'Accord-cadre. Il s'est dit convaincu que le processus serait achevé dans le courant de l'année.

12. Le représentant de l'Inde a informé les participants que des consultations avaient été engagées avec les parties prenantes en vue de l'adhésion de son pays à l'Accord-cadre. Il a indiqué que le développement d'une plateforme numérique commune pour la délivrance de certificats d'origine par voie électronique était en bonne voie et s'est déclaré confiant en ce qui concerne l'Accord-cadre.

13. Le représentant de l'Indonésie a informé les participants qu'une étude approfondie allait être menée avec toutes les parties prenantes concernées avant que le Gouvernement ne prenne la décision finale d'adhérer à l'Accord-cadre. Il a remercié le secrétariat de l'appui qu'il avait apporté à l'organisation d'un atelier national de consultation en février 2019.

14. Le représentant de la République islamique d'Iran a informé les participants qu'une proposition de ratification avait été approuvée par le Gouvernement et soumise au Parlement pour approbation. Cette proposition avait été validée par la commission d'experts associés du Parlement et était actuellement examinée dans le cadre d'une réunion publique du Parlement. La confirmation finale devrait être donnée dans le courant de l'année 2019.

15. La représentante de Kiribati a informé les participants qu'elle ne pouvait pas présenter les progrès accomplis par son pays car c'était la première fois qu'il participait à cette réunion. Elle a indiqué que le commerce sans papier était conforme à la politique nationale de Kiribati qui souhaitait recevoir un appui technique dans ce domaine ; elle a souligné que la principale difficulté du pays était le manque de capacités.

16. Le représentant du Kirghizistan a informé les participants que l'Accord-cadre faisait actuellement l'objet de consultations interinstitutions et qu'il était traduit dans sa langue nationale.

17. Le représentant de la République démocratique populaire lao a informé les participants que l'adhésion à l'Accord-cadre ne posait aucun problème mais que son Gouvernement aurait besoin de plus de temps pour mener à bien le processus national. Il a indiqué qu'un projet pilote de système de guichet unique était actuellement mis en œuvre.

18. La représentante de la Malaisie a informé les participants que des consultations nationales avec les parties prenantes avaient eu lieu et qu'une étude visant à évaluer l'état de préparation des systèmes nationaux et l'harmonisation des priorités nationales avec l'Accord-cadre allait être menée. Elle a indiqué que la Malaisie était déterminée à participer aux activités de la CESAP relatives à l'Accord-cadre.

19. Le représentant des Maldives a informé les participants qu'un changement de gouvernement avait eu lieu en novembre 2018 et que la décision concernant l'adhésion à l'Accord-cadre serait soumise à l'approbation du Gouvernement au troisième trimestre de 2019.

20. Le représentant de la Mongolie a informé les participants que la traduction officielle du texte de l'Accord-cadre était achevée et que la procédure interne d'adhésion à l'Accord-cadre était prête à commencer. Il a également salué le travail d'appui au renforcement des capacités fourni par le secrétariat et les activités de fond des groupes de travail juridique et technique.

21. La représentante du Myanmar a informé les participants que des consultations nationales étaient menées avec les parties prenantes en vue de l'adhésion du pays à l'Accord-cadre. Le comité national sur la facilitation du commerce dirigerait très probablement le processus d'adhésion à l'Accord-cadre.

22. Le représentant du Népal a informé les participants que son pays en était au stade de l'évaluation juridique avec les parties concernées pour examiner les questions liées à l'adhésion à l'Accord-cadre, ce qui passait notamment par un examen du droit national en prévision de l'adhésion. Il a

également indiqué que le Népal mettait actuellement en œuvre des initiatives permettant de faciliter les échanges, telles qu'un système de guichet unique.

23. Le représentant du Pakistan a informé les participants que son pays menait, en concertation avec le Ministère du commerce, des consultations avec les parties prenantes en vue de l'adhésion à l'Accord-cadre. Le représentant a également fait savoir que le Pakistan s'employait activement à mettre en œuvre l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges, ainsi qu'à mettre en place un système de guichet unique.

24. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a informé les participants que le Ministère du commerce, des échanges et de l'industrie avait soumis au Gouvernement un document d'information concernant l'adhésion à l'Accord-cadre, ainsi qu'un avant-projet de loi sur le commerce électronique. Le Gouvernement avait décidé de se saisir d'abord de l'avant-projet de loi sur le commerce électronique puis d'examiner dans un deuxième temps une éventuelle adhésion à l'Accord-cadre.

25. Le représentant de la République de Corée a informé les participants que son pays continuerait de soutenir l'Accord-cadre et poursuivrait également ses efforts afin de mener à bien les procédures internes nécessaires à l'adhésion.

26. Le représentant de la Fédération de Russie a informé les participants que son pays poursuivait ses efforts afin de mener à bien les démarches internes préalables à l'adhésion à l'Accord-cadre, ce qui nécessitait notamment de créer les conditions voulues au niveau national. Il a également informé les participants des mesures prises pour passer au commerce sans papier dans la conduite de ses échanges avec d'autres pays, notamment dans le cadre de l'Union économique eurasiatique.

27. Le représentant des Îles Salomon a informé les participants que, sur le plan intérieur, son pays était prêt pour le commerce sans papier et l'automatisation des processus correspondants, et qu'il envisagerait de devenir partie prochainement à l'Accord-cadre.

28. Le représentant de Sri Lanka a informé les participants des progrès accomplis dans l'application des mesures de facilitation du commerce pertinentes, notamment de la création d'un comité national sur la facilitation du commerce et du lancement d'un projet de système de guichet unique, et indiqué que son pays travaillerait sur l'adhésion à l'Accord-cadre en 2019.

29. Le représentant du Tadjikistan a informé les participants que son pays avait créé un Comité de la facilitation des échanges et six groupes de travail qui y étaient rattachés. Précisant que le Tadjikistan participait aux travaux du Groupe directeur pour la première fois, le représentant a fait savoir que son pays commencerait bientôt à faire le nécessaire pour devenir partie à l'Accord-cadre.

30. Le représentant de la Thaïlande a informé les participants que son pays consultait actuellement les parties prenantes nationales et a dit qu'il espérait que le processus d'adhésion serait bientôt achevé.

31. Le représentant du Timor-Leste a informé les participants que son pays n'envisageait que depuis peu de devenir partie à l'Accord-cadre et souhaitait travailler en étroite collaboration avec le secrétariat pour mieux comprendre le processus d'adhésion.

32. Le représentant de la Turquie a informé les participants qu'il n'avait pas de progrès à signaler concernant l'adhésion, soulignant par ailleurs que son pays était très attaché à la facilitation des échanges.

33. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait savoir aux participants qu'il n'avait rien de particulier à signaler puisque son pays participait pour la première fois à la réunion. Il a fait part de l'engagement de son pays en faveur de la facilitation des échanges.

34. Le représentant de l'Ouzbékistan a informé les participants que son pays avait continué d'envisager l'adhésion à l'Accord-cadre, ajoutant qu'il examinerait cette possibilité après avoir terminé l'évaluation, réalisée avec l'appui du secrétariat, de son état de préparation juridique et technique.

35. La représentante du Viet Nam a informé les participants qu'une certaine méconnaissance de l'Accord-cadre et de ses avantages avait été constatée parmi les parties prenantes lors d'un atelier de consultation organisé en 2018. Elle a également fait savoir que son pays mènerait de nouvelles activités de sensibilisation et autres activités connexes avant d'adhérer à l'Accord-cadre.

B. Rapport sur les progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique

(Point 3 de l'ordre du jour)

36. La réunion était saisie du « Rapport sur les progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique dans les tâches qui leur ont été assignées » (ESCAP/PTA/IISG/2019/2), des notes du secrétariat intitulées « Commerce transfrontière sans papier : liste de vérification de l'état de préparation juridique » (ESCAP/PTA/IISG/2019/3) et « Commerce transfrontière sans papier : liste de vérification de l'état de préparation technique » (ESCAP/PTA/IISG/2019/4), et des documents de séance intitulés « Mechanism for cross-border mutual recognition of trade-related data and documents in electronic form » (ESCAP/PTA/IISG/2019/CRP.2) et « Template for individual action plans » (ESCAP/PTA/IISG/2019/CRP.3).

37. Le Président des groupes de travail juridique et technique a fait état des progrès accomplis lors de leur sixième réunion, tenue le 11 mars 2019. Les groupes de travail avaient examiné les documents établis à l'appui du projet de feuille de route, en particulier les listes de vérification de l'état de préparation juridique et technique, le mécanisme de reconnaissance mutuelle des données et documents électroniques relatifs au commerce et le modèle de plan d'action individuel. Ils avaient également mis en commun les données d'expérience de certains pays et les enseignements tirés de la mise en œuvre du commerce transfrontière sans papier. Ils avaient décidé de poursuivre leurs activités en se réunissant plus souvent afin d'accomplir sans tarder les tâches qui leur avaient été confiées, sous réserve de la décision du Groupe directeur à sa cinquième réunion.

38. Le représentant de la Fédération de Russie a souligné que les documents d'appui ne devraient comporter aucune mesure obligatoire, ce dont les participants sont convenus.

39. Le représentant du Tadjikistan a demandé des éclaircissements concernant la différence entre la notification des engagements pris s'agissant de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce et les conditions d'application stipulées par l'Accord-cadre. Le secrétariat a rappelé l'article 12 de l'Accord-cadre et le modèle de plan d'action individuel établi par les groupes de travail. Il a expliqué que chaque partie ferait part de la mise en œuvre d'actions et mesures

particulières dans le cadre du plan d'action individuel qu'elle élaborerait après avoir adhéré à l'Accord-cadre, et qu'elle pourrait réviser son calendrier d'application et solliciter un appui au renforcement des capacités et une assistance technique avant la mise en œuvre, en fonction de l'évolution des contraintes et des besoins nationaux.

40. La réunion a pris note des progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique dans la réalisation des tâches qui leur avaient été assignées.

C. Débat sur le fonctionnement futur du Groupe directeur

(Point 4 de l'ordre du jour)

41. Le secrétariat a proposé que le Groupe directeur et ses groupes de travail poursuivent leurs travaux jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre. La sixième réunion du Groupe directeur se tiendrait en principe en mars ou en avril 2020.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

42. Le secrétariat a présenté l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation des échanges et la mise en œuvre du commerce sans papier (2019) et a encouragé les représentants à y contribuer et à remplir le questionnaire de l'enquête.

E. Adoption du rapport de la réunion

(Point 6 de l'ordre du jour)

43. La réunion a adopté le présent rapport le 13 mars 2019.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la réunion

44. La cinquième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier s'est tenue à Bangkok les 12 et 13 mars 2019.

45. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution d'ouverture. Le Vice-Ministre de l'économie et des finances de la République de Corée a fait un discours liminaire.

B. Participation

46. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont participé à la réunion : Arménie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Chine ; Fédération de Russie ; France ; Géorgie ; Îles Salomon ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Kirghizistan ; Kiribati ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Pays-Bas ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Turquie et Viet Nam.

47. Des représentants de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ont participé à la réunion.

48. Dix-huit observateurs ont également participé à la réunion.

C. Élection du Bureau

49. Le Bureau suivant a été élu à la réunion :

Président : M. Yusuf Riza (Maldives)

Vice-Présidents : M^{me} Rama Dewan (Bangladesh)
M. Ali Rahbari (République islamique d'Iran)

D. Ordre du jour

50. L'ordre du jour suivant a été adopté à la réunion :

1. Ouverture de la réunion :
 - a) Allocution d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.
3. Rapport sur les progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique.
4. Débat sur le fonctionnement futur du Groupe directeur.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport de la réunion.

Annexe

Liste des documents

| <i>Cote du document</i> | <i>Titre du document</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> |
|---|---|---------------------------------|
| <i>Distribution générale</i> | | |
| ESCAP/PTA/IISG/2019/1 | Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique | 2 |
| ESCAP/PTA/IISG/2019/2 | Rapport sur les progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique dans les tâches qui leur ont été assignées | 3 |
| ESCAP/PTA/IISG/2019/3 | Commerce transfrontière sans papier : liste de vérification de l'état de préparation juridique | 3 |
| ESCAP/PTA/IISG/2019/4 | Commerce transfrontière sans papier : liste de vérification de l'état de préparation technique | 3 |
| <i>Documents de séance (en anglais seulement)</i> | | |
| ESCAP/PTA/IISG/2019/CRP.1 | Introduction to a cross-border paperless trade database | 2 |
| ESCAP/PTA/IISG/2019/CRP.2 | Mechanism for cross-border mutual recognition of trade-related data and documents in electronic form | 3 |
| ESCAP/PTA/IISG/2019/CRP.3 | Template for individual action plan | 3 |
| <i>Distribution limitée</i> | | |
| ESCAP/PTA/IISG/2019/L.1 | Ordre du jour provisoire annoté | 1 c) |
| ESCAP/PTA/IISG/2019/L.2 | Projet de rapport | 6 |